



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU**  
**200, CROISSANT DU HAVRE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **15 août 2022 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 234-2022 ci-après.

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal existant est non conforme. La marge latérale minimale pour un bâtiment principal situé en zone P-43 est de 3 m. La marge latérale gauche actuelle du bâtiment principal est de 2,89 m.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est composée des lots 5 882 325 et 5 882 538 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 200, croissant du Havre, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de JUILLET deux mille vingt-deux.**

  
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim  
M. Miguel Rousseau